

Compte-rendu de la séance du conseil municipal d'Hermanville-Sur-Mer du lundi 19 janvier 2015

Le lundi 19 janvier 2015, les conseillers municipaux légalement convoqués par lettre du 6 janvier 2015 se sont réunis à la Mairie, en session ordinaire, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jacques LELANDAIS, Maire

Présents : Roger HUET - Martine CUSSY - Daniel VINCENT - Emmanuelle JARDIN-PAYET - Jean-Paul FANET - Gilbert TALMAR - Pierre SCHMIT - Laurence DUPONT - André LECLAIRE - Annick BELZEAUX - Jean-François MORLAY - Céline BLANLOT - Karen YVON - Pascal GUEGAN - Sophie LE PIFRE - Jessica PIERRE - Michel TOURNIER - Anne GOURLIN formant la majorité des membres en exercice.

Excusés :

Marc BENICHON donne pouvoir à Jacques LELANDAIS
Annick DELFARRIEL donne pouvoir à Roger HUET
Céline PASSAVANT donne pouvoir à Anne GOURLIN
Jacques FRICKER donne pouvoir à Michel TOURNIER

Secrétaire de séance : Emmanuelle JARDIN-PAYET

Questions orales

- Madame GOURLIN souhaite savoir où en est le dossier de formation des élus.

1°) Approbation du compte-rendu de la séance du 8 décembre 2014

Le conseil approuve à l'unanimité le compte-rendu de la séance du 8 décembre 2014.

2°) Avance sur subvention : Centre Communal d'Action Sociale

Monsieur le Maire demande au conseil municipal l'autorisation de voter une avance sur subvention au Centre Communal d'Action Sociale de 30 000.00 € pour permettre à celui-ci de financer les salaires des aides ménagères et de l'agent administratif qualifié, ainsi que les dépenses liées au colis et repas auprès des aînés.

Le conseil municipal, décide, à l'unanimité de verser une avance sur subvention d'un montant de 30 000.00 € au CCAS qui sera reprise au budget primitif 2015, à l'article 657362.

3°) Avance sur subvention : CVLH - CNAS

Monsieur le Maire demande au conseil municipal l'autorisation de voter une avance sur subvention de 5 000.00 € au CVLH pour permettre le financement des salaires qui sera reprise au budget primitif 2015, à l'article 6574.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal l'autorisation de voter une avance sur subvention au CNAS (solde 2014 - 369.66 € + avance 2015 - 7 953.77 €) pour permettre le financement de l'action sociale auprès des personnels qui sera reprise au budget primitif 2015, à l'article 6574.

Le conseil municipal, décide, par 19 pour, 4 abstentions de verser une avance sur subvention d'un montant :

- de 5 000.00 € au CVLH qui sera reprise au budget primitif 2015, à l'article 6574.

➔ de 8 323.43 € au CNAS qui sera reprise au budget primitif 2015, à l'article 657362.

4°) Avance sur participation – SIVU DU RAM

Monsieur le Maire demande au conseil l'autorisation de voter une avance sur la participation 2015 au SIVU du RAM de la Côte de Nacre pour lui permettre d'avoir une trésorerie suffisante pour financer le traitement et les charges sociales du personnel.

Le conseil municipal, décide, à l'unanimité :

- ➔ de verser une avance d'un montant de 2 300 € sur la participation de la commune au SIVU du R.A.M de la Côte de Nacre.
- ➔ de reprendre cette somme de 2 300.00€ au budget primitif 2015 à l'article 6554.

5°) Adhésion 2015 à TRIP Normand

Monsieur le Maire présente au conseil le projet de renouvellement de la convention avec TRIP Normand (anciennement ASL) pour l'adhésion collective à l'association pour permettre aux employés et leur famille de bénéficier des activités et loisirs proposés par TRIP Normand. Le montant de l'adhésion pour 2015 est de 202 euros.

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- autorise le Maire à signer la convention avec TRIP NORMAND pour un coût en 2015 de 202 euros.

6°) Engagement des dépenses d'investissement 2015

L'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose en substance que, jusqu'à l'adoption du budget primitif, l'exécutif de la collectivité peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses en section d'investissement, dans la limite de 25% des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

L'autorisation doit préciser le montant de l'affectation des crédits.

Montant budgétisé des dépenses d'investissement 2014 : 1 378 245 € (opérations réelles hors chapitre 16 « remboursement de la dette »).

Limite maximale : $1\,378\,245\ € \times 25\% = 344\,561.25\ €$

Afin d'assurer le bon fonctionnement des services et la continuité des chantiers, il est demandé au conseil municipal d'autoriser le Maire à faire application de cet article pour engager, liquider et mandater dans la limite des crédits suivants :

| Imputation | Libellé | Objet | Montant |
|-------------------|--|---|----------------|
| 202 | Frais de documents d'urbanisme | PLU | 17 438.14 € |
| 2315 op 17 | Immobilisations en cours de construction | Solde marché de travaux de voirie Nouveau quartier | 66 973.50 € |

| | | | |
|-------------------|--|--|---------------------|
| 2315 op 17 | Immobilisations en cours de construction | Solde marché des espaces verts Nouveau quartier | 25 452.83 € |
| 2315 op 17 | Immobilisations en cours de construction | Solde marché maîtrise œuvre Nouveau quartier | 4 471.20 € |
| 2315 op 20 | Immobilisations en cours de construction | Marché maîtrise œuvre Chemin du Hamel | 25 592.94 € |
| 2111 | Terrain | Frais acquisition ferme | 3 692.42 € |
| TOTAL | | | 143 621.03 € |

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 19 pour, 4 abstentions :

- autorise le Maire à faire application de cet article pour engager, liquider et mandater dans la limite des crédits ci-dessus.
- Il est précisé que les crédits votés seront repris au budget primitif 2015.

7°) Syndicat d'alimentation en eau potable Colleville-Montgomery/Hermanville-Sur-Mer & Lion-sur-Mer : modification de l'article de 2 des statuts – lieu du siège social

Monsieur le Maire informe le conseil que le comité syndical du syndicat d'alimentation en eau potable Colleville-Montgomery/Hermanville-Sur-Mer & Lion-sur-Mer lors de sa réunion du 28 novembre 2014 a décidé de transférer le siège social du syndicat, de la mairie de Colleville-Montgomery à la mairie d'Hermanville-Sur-Mer. Cette modification doit être validée par les trois conseils municipaux.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- donne un avis favorable au transfert du siège social du syndicat d'alimentation en eau potable Colleville-Montgomery/Hermanville-Sur-Mer & Lion-sur-Mer de la mairie de Colleville-Montgomery à la mairie d'Hermanville-sur-Mer.
- Charge monsieur le Maire de toutes les formalités afférentes à cette délibération.

8°) Informations sur l'évolution de Caen Métropole

Monsieur Pierre SCHMIT, conseiller délégué, présente un exposé sur la transformation du syndicat mixte Caen Métropole en pôle métropolitain « Caen-Normandie-Métropole ». IL rappelle que depuis 1994 le territoire de « Caen métropole » est structuré sous la forme d'un syndicat devenu « mixte » en 2004. Au 1^{er} janvier 2013 il est composé de la

Communauté d'agglomération Caen la mer et de 9 communautés de communes, représentant 143 communes pour une superficie de 900km², composant le « pays de Caen », soit un bassin de vie de 338 300 habitants. Les principales compétences statutaires du Syndicat mixte Caen-Métropole sont :

- Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT)
- L'urbanisme commercial
- La mise en œuvre d'observatoires et la réalisation d'études prospectives
- Le pays

Le contexte de l'évolution.

Il résulte de deux textes majeurs :

- Loi MAPTAM Modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des Métropoles (19/12/2013) :
 - possibilité de créer des pôles métropolitaines ou des pôles d'équilibres territoriaux et ruraux
 - composés uniquement d'EPCI à fiscalité propre (syndicat propre)
 - à l'initiative de ses membres ... ou du représentant de l'Etat lorsque le territoire du pôle recouvre celui du pays (Cas de CAEN).
- La réforme territoriale, en particulier le passage de 22 à 13 régions et la création de la Normandie

Transformation de Caen-Métropole en pôle métropolitain Caen-Normandie-Métropole

Il recouvre 13 EPCI représentant plus de 400 000 habitants : Caen Métropole, les communautés de communes de Falaise, de Condé sur Noireau et Thury-Harcourt.

- Sa compétence : Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT)
- Cinq domaines d'action à la carte :
 - Aménagement durable
 - Economie, innovation emplois
 - Services aux populations
 - Environnement et cadre de vie
 - Coopérations inter-territoriales et métropolitaines
- Des fonctions de contractualisation, de négociation et de représentation.
- Les délégués élaborent un programme de travail triennal
- Gouvernance :
 - un comité syndical, sa composition varie :
 - Pour les affaires représentant un intérêt commun à tous les E.P.C.I et celles qui ne concernant s'une partie des E.P.C.I. membres
 - Pour les délibérations relatives aux affaires concernant les S.C.o.T
 - bureau : sa composition ne varie pas selon les sujets traités.
 - une conférence métropolitaine des exécutifs
 - des commissions et groupe de travail
- Fonctionnement : les dépenses liées à l'administration générale du pôle métropolitain et à l'exécution de ses missions et domaines d'actions sont financés par :
 - Une contribution de base pour les tous les membres adhérents

- une contribution SCoT pour les seuls membres ayant délégué leur compétence au pôle métropolitain
- une contribution pour les actions.

Une procédure de création en trois étapes :

1. Délibération du comité syndical de Caen métropole qui a eu lieu le 10 décembre 2014.
2. Délibération des conseils communautaires des membres : Caen la mer a voté à l'unanimité son adhésion à « Caen Normandie Métropole le 13 janvier 2015. Les autres devraient délibérer en janvier 2015.
3. Notification du projet de création à l'assemblée délibérante du Département, de la Région puis arrêté du représentant de l'Etat dans le Département.

Le pôle métropolitain souhaiterait engager son programme dès juillet 2015.

9°) Information du Maire, des adjoints au maire et des conseillers délégués

- Réunion de la **commission communale des impôts directs** le jeudi 5 mars 2015 à 9h30 en mairie.
- Les **élections départementales** auront lieu les 22 et 29 mars 2015. Au prochain conseil du 23 février 2015 positionnement pour les permanences.
- La commission **accessibilité – handicap** devrait se réunir très prochainement.
- Monsieur le Maire indique au conseil qu'il a rencontré EDF et EOC pour la présentation du projet de **parc éolien en mer** composé de 75 éoliennes en mer d'une puissance unitaire de 6MW et d'un poste électrique au large de la commune de Courseulles. Le dossier préalable à l'enquête publique est à la disposition des conseillers dans la salle du conseil. Il précise que pour Hermanville-Sur-Mer, le parc sera situé à 18km et donc très peu visible. Ce chantier permettra à la commune de percevoir des recettes à partir de 2017-2018. Madame Emmanuelle JARDIN-PAYET souligne l'importance de ce chantier pour l'emploi en Basse Normandie et l'opportunité de créer une véritable filière. Monsieur le Maire rajoute qu'une convention a été signée entre le consortium et les pêcheurs puisque le parc jouxte la zone de pêche à la coquille. Des géologues marins ont confirmé que la présence de ce parc permettrait de créer une réserve pour la faune et la flore.
- Réunion de la **commission « politiques intercommunales et internationales »** le jeudi 22 janvier à 19h00.
- La commission tourisme se réunira fin février après la collecte des questionnaires et leur dépouillement. Madame Emmanuelle JARDIN-PAYET précise qu'une réunion commune entre Colleville-Montgomery, Lion-sur-Mer et Hermanville-sur-Mer s'est tenue afin d'évoquer des pistes de réflexion et d'action sur le développement touristique, et une programmation culturelle partagée.
- Vernissage de **l'exposition « Yvonne Guégan »** sa vie, son œuvre suivie d'une conférence, le vendredi 23 janvier 2015 à 18h30 à la médiathèque.

- **Concert avec Mos B** à la salle polyvalente le vendredi 30 janvier 2015.

10°) Question orale

- Madame GOURLIN souhaite savoir où en est le dossier de **formation des élus**. Les demandes des élus ont été transmises au CDFA qui devrait en faire une synthèse dans les 15 jours à venir.

Fin du conseil : 20h50

Prochain conseil : Lundi 23 février 2015 à 19h30